

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 8 MARS 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 mars 2017 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - ALLIGIER J.C. - BOUVERET M - BRUCHON D - FINAND F - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – ROUX G – LAMBERT C - POIPY L – COZ L - BALLESTA P – ANTUNES N - PINGET M.C

Absent : néant

### **POINT N°1 : URBANISME**

#### **1.1 : Déclarations préalables**

- ♦ Mme GROS Lauranne : mur de clôture  
Situation : 597 chemin du charpenay  
Avis favorable
- ♦ Mme BARBOSA DE LIMA Dominique : piscine  
Situation : 685, chemin de Gambaloup  
Avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Les eaux seront traitées sur la parcelle et les règles applicables en matière de sécurisation seront respectées.
- ♦ M. PINNA Giovanni : piscine  
Situation : 31, impasse du loup  
Avis favorable : les eaux seront traitées sur la parcelle et les règles applicables en matière de sécurisation seront respectées.
- ♦ M. SALVAT Philippe : crépi sur façades  
Situation : 1688, chemin de Beaurepaire  
Avis favorable

#### **1.2 : Permis de construire**

- ♦ Mme BLAIN-CHOPY Dominique : création d'une habitation avec atelier d'artiste  
Situation : montée de l'Embranchement
- ♦ Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.
- ♦ M. CHOUGRANI Farid : maison individuelle  
Situation : 410 route des écoliers  
Le dossier a été transmis pour avis à l'architecte des bâtiments de France.

#### **1.3 : Déclaration d'intention d'aliéner**

- ♦ Parcelles AK 164 et 166  
Situation : 1540 route des écoliers  
Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption pour ce bien.

#### **1.4 : Projet d'achat de parcelles**

- ♦ Un point a été fait avec les propriétaires des terrains qui intéressent la commune dans le cadre de l'aménagement des deux centre bourgs. Ils ne sont pas opposés à vendre leur terrain. Les modalités restent à définir. Les démarches sont lancées pour la propriété de Mme BERNARD, l'acte devrait être signé rapidement.

### **1.5 : Modification du PLU**

♦ La modification simplifiée N°2 du PLU a été validée. La demande de permis de construire déposée par BRICOMARCHE a été annulée pour un problème lié à l'emplacement prévu pour l'extension. De même, un point du règlement de la zone d'activités concernant le réseau de transport de gaz pose problème. Un arrêté préfectoral doit venir assouplir la réglementation. Dès sa signature, une nouvelle modification sera nécessaire pour mettre en compatibilité notre règlement avec ce nouvel arrêté.

### **1.6 : Bâtiment NRO**

♦ Deux premières esquisses du bâtiment ont été reçues. L'une d'elle, avec un bâtiment orienté dans sa longueur Est/Ouest paraît bien adaptée.

## **POINT N°2 : BATIMENTS**

### **2.1 : Local ACCA**

♦ Le projet a été validé par l'ACCA. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises. Un élagage sera confié à l'entreprise OMEGA le long du bâtiment qui doit être agrandi.

### **2.2 : Logements rue du billier**

♦ Des devis ont été demandés pour restaurer le logement qui se libère. Les travaux prévus comportent une reprise du sol, la peinture du logement et éventuellement la suppression de la baignoire et son remplacement par une douche.

♦ Un point est aussi fait sur la gestion des logements rue du billier et place de l'église par l'OPAC.

### **2.3 : Cuisine centrale**

♦ Une effraction a eu lieu à la cuisine centrale, les voleurs ont été dérangés par l'alarme mais deux portes sont détériorées et à changer.

## **POINT N°3 : CULTURE - PATRIMOINE**

### **3.1 : Aménagement des bâtiments communaux du bourg de Tourdan**

♦ Les premières esquisses sont présentées au conseil municipal.

♦ Concernant la partie « gîte », la partie médiévale et la partie du bâtiment du XIXème sont difficiles à associer.

♦ Ces premiers projets présentent un espace totalement ouvert. Il sera demandé une modification pour garder un espace fermé près de la salle communale, et une modification des proportions de l'agrandissement projeté pour conserver une salle lumineuse.

♦ Le diagnostic plomb a été lancé ce jour.

♦ Le relevé topographique est en cours de réalisation.

♦ La prochaine réunion est prévue le 20 mars à 16 h.

### **3.2 : Aménagement au bourg de Revel**

♦ Comme prévu, M. PIERRON doit présenter son avant projet définitif le 13 mars. Des aides financières sont espérées par le biais du contrat de ruralité de l'Etat, et par d'autres contrats similaires portés par la Région.

### **3.3 : Eglises**

- ♦ Une fumigation est prévue pour traiter les boiseries présentes dans les églises.

## **POINT N°4 : ENVIRONNEMENT – ECONOMIES D'ENERGIE**

### **4.1 : Installation photovoltaïque au local technique**

- ♦ Les panneaux sont posés. Un changement de compteur est nécessaire avant qu'ils ne soient branchés.

### **4.2 : Mares sur les propriétés communales**

- ♦ Un point sera fait sur les travaux d'entretien nécessaires sur la mare dite du « merdaret », celle située dans le pré acquis par la commune chemin de Barbarin, celle située dans les bois communaux de Revel à Pisieu.

### **4.3 : Conseil en énergie partagé**

- ♦ Le SEDI a recueilli les éléments nécessaires et se propose de présenter un bilan de l'étude réalisée, au conseil municipal.

### **4.4 : Gestion des déchets verts**

- ♦ M. POIPY déplore que les projets relatifs à la gestion des déchets verts ne soient pas suivis d'effet, et que rien ne soit fait au niveau de la communauté de communes.

## **POINT N°5 : MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

- ♦ L'escapade et une autre personne proposent désormais un service restauration en alternat, chaque dimanche.

## **POINT N°6 : C.C.A.S.**

- ♦ Le C.C.A.S. a voté son budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 17.600 €.

## **POINT N°7 : ELECTRICITE**

### **7.1 : Travaux à l'école**

- ♦ Les travaux programmés à l'école sont terminés. Un projecteur à led sera installé à l'extérieur.

### **7.2 : Travaux rue du bourg vieux**

- ♦ Les travaux d'assainissement sont en cours. L'enfouissement des réseaux d'éclairage public, d'électricité et de France télécom est envisagé pour les années à venir.

## **POINT N°8 : INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

- ♦ Le conseil municipal, par délibération du 27 avril 2016 a fixé les indemnités de fonction des élus. Cette délibération faisait référence à l'indice terminal de la fonction publique fixé jusqu'à présent à 1015. Cet indice ayant changé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et devant encore évoluer, le conseil vote une nouvelle délibération faisant référence à

l'indice terminal de la fonction publique en vigueur sans autre précision pour éviter d'autres délibérations futures. Les taux des indemnités des élus concernés restent inchangés.

## **POINT N°9 : FINANCES**

### **9.1 : Assurance**

Un point sera fait avec notre assureur concernant :

- l'assurance des œuvres lors des expositions temporaires
- l'assurance des panneaux photovoltaïques nouvellement installés au local technique.

## **POINT N°10 : STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

### **Conseil communautaire du 27 février 2017**

#### **Points abordés**

- ◆ Finances
  - Débat d'orientation budgétaire
- ◆ Activités économiques
  - ZA de Champlard : partenariat avec LPO
  - ZA de Champlard : bilan de la concertation préalable
  - ZA de la maladière – friche Pichon : demande de subvention ADEME pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur
- ◆ Petite enfance – enfance -jeunesse
  - Débat d'orientation budgétaire
  - Relais d'assistant(es) maternel(les) : demande de subvention
- ◆ Bâtiments
  - Opération sous mandat : école de Montseveroux – avenant au marché de travaux
- ◆ Services publics
  - Maison de santé pluri professionnelle : éclairage public
- ◆ Administration générale
  - personnel : augmentation du temps de travail
  - personnel : contrat cadre de prestations sociales – titres restaurant
  - personnel : indemnités des élus – référence à l'indice terminal de la fonction publique
  - renouvellement du contrat de consultance architecturale
  - compétence eau – assainissement dans le cadre d'une éventuelle fusion avec la CCPR
- ◆ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire
- ◆ Questions diverses
  - inauguration du parking de co-voiturage de Chanas pour lequel la communauté de communes du territoire de Beaurepaire a participé.

Le Maire  
Sylvie DEZARNAUD